

Bois et solaire

le plus en plus d'agriculteurs s'interrogent sur les solutions
systèmes-économiques et écologiques.

Photovoltaïque : une bergerie solaire

Les capteurs photovoltaïques transforment l'énergie lumineuse en énergie électrique et produisent un courant continu qui sera transformé en courant alternatif par un onduleur.

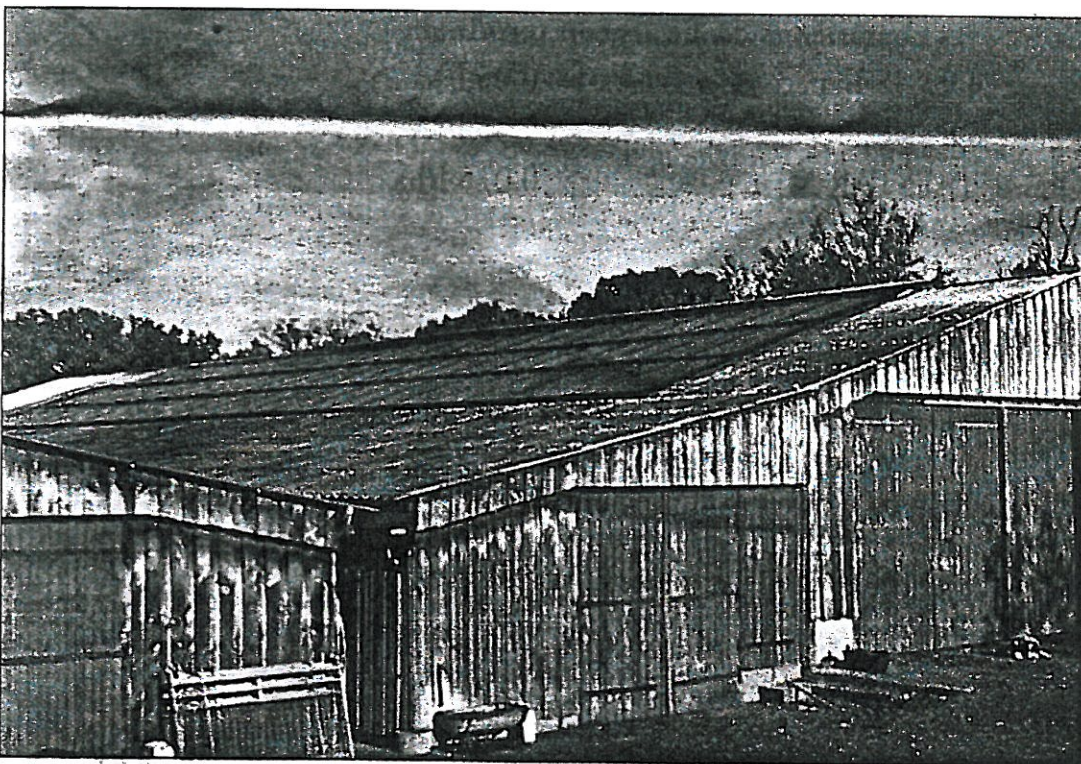
C'est dans un tel système que Bernard DONADIEU, agriculteur et maire de ST SIMON a choisi d'investir. 150 m² de capteurs ont été installés en juin 2007 sur le toit de sa bergerie dont la pente (33%) et l'orientation (plein sud) sont optimum. Ces capteurs, qui remplacent les éverites et permettent d'avoir une prime de rachat de 0,25 euros de plus par kWh, s'intègrent parfaitement au bâti. Concrètement, cette installation de 15 kWc a coûté 106 000 euros, pose et raccordement compris.

« Il faut compter un an entre la décision de se lancer dans un tel projet et la production d'électricité avec un contrat de rachat signé ». En effet, la procédure administrative est encore lourde (ADEME, DIDEME, EDF, DDE,...) mais le jeu en vaut la chandelle puisque le retour sur investissement est de l'ordre de 7 à 10 ans et le gain sera par la suite de 12 000 euros/an pour une installation de ce type.

Aujourd'hui, il faut compter 7 à 9 000 euros par kWc installé (pose, onduleur compris), 1 200 euros pour le raccordement à EDF et 20 euros/an de location de compteur.

A titre professionnel, des subventions du Conseil Régional existent : 2 000 à 3 000 euros par kWc plafonné à 50 000 euros de subvention par projet. Ces aides permettent de réduire le temps de retour sur investissement.

Sans aide et sans apport personnel, le retour sur investissement sera supérieur à 15 ans.



Le toit de la bergerie est équipé de 150 m² de capteurs photovoltaïques